

LE PACOMIEN



VOLUME 16 NO 03

DÉCEMBRE 2010



Joyeux Noël! Bonne et Heureuse Année!



Noël, c'est l'anniversaire le plus célèbre, C'est la fête du bonheur, de la joie et surtout de l'amour!

Il faut profiter de cette belle occasion pour faire de cette célébration un temps rempli de joie et d'amitié!

Aux nouveaux souvenirs que va laisser cette année! Nos meilleurs vœux de bonheur à toute votre famille!

alordo munto ser Vicholas Quello Can de trancés de Manar Grerque Millo Can de trancés de Manar Grerque Millo Can de Lance de Manar Grerque Millo Can de Lance de Manar Grerque Mallo Can de Lance de Manar Grerque de Maria Serie fue mentre faules de Mantin faules de la constant de la constant

HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00, le vendredi de 9h00 à 12h00

HORAIRE DES FÊTES

Le bureau sera fermé à compter du 24 décembre et nous serons de retour le lundi 3 janvier 2011

PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL <u>LE MERCREDI 5 JANVIER 2011 À 20H00</u>

Rétrospective 2010 et regard sur 2011

La municipalité est sans conteste le palier gouvernemental qui interagit le plus étroitement avec les citoyens et citoyennes. Sa principale raison d'être est de satisfaire les besoins fondamentaux de chaque citoyen. Afin de répondre aux besoins nouveaux des familles, la municipalité se doit de demeurer en évolution constante et de s'adapter aux nouvelles tendances.

Vos élus ont énormément de responsabilités et doivent montrer une ouverture d'esprit et un goût pour le développement de tous les aspects de la vie municipale. Les défis sont grands et les problèmes à résoudre sont multiples, et ce, avec des ressources de plus en plus restreintes.

Nous devons modifier notre approche et adapter nos techniques de gestion pour répondre aux besoins évolutifs des citoyens d'aujourd'hui, sans compromettre l'avenir des citoyens et citoyennes de demain.

L'année 2010 a été une année très active à plusieurs égards pour la municipalité. On pense notamment à la réfection du rang de la Cannelle et de la rue de la Pruchière; aux relocalisations de la bibliothèque, du local des fermières et du local des jeunes; à la rénovation du pont de la Pruchière ainsi qu'à son éclairage qui assure la sécurité des gens qui y circulent.

L'arrivée d'un nouveau directeur général, M. Frédérick Lee, ainsi que d'une nouvelle agente de développement, Mme Mathilde C. Loiselle a également amené un nouveau souffle à la municipalité. Nous espérons les garder parmi nous encore pour longtemps.

Saint-Pacôme étant reconnu pour être un milieu dynamique et pro actif dans son développement, 2011 sera certainement une année de réjouissance et de nombreuses festivités.

L'année à venir sera une année de rayonnement pour plusieurs organismes de Saint-Pacôme. L'année 2011 sera en effet une année d'anniversaire pour la Municipalité de Saint-Pacôme ainsi que pour plusieurs de ses organismes et corporations. On célèbrera notamment le $160^{\rm e}$ anniversaire de la Municipalité, le $50^{\rm e}$ anniversaire du Centre de ski, les 40es anniversaires du Club de Golf et du centre d'Anjou, le $35^{\rm e}$ anniversaire du Club des 50 ans et plus, le $25^{\rm e}$ anniversaire du club Optimiste et de son Carnaval, ainsi que les 10es anniversaires de la Société du Roman policier et de la Corporation du moulin.

Le 14 décembre dernier, lors d'un 5 à 7 organisé par le Comité de développement, conjointement avec la municipalité, à la Station Plein air, plusieurs de ces organismes se sont réunis pour discuter de la possibilité de collaborer dans l'organisation conjointe d'une année de fêtes extraordinaires.

Afin de poursuivre la réflexion, un comité sera créé, lequel aura pour mandat d'étudier les avenues possibles pour une collaboration dans l'élaboration des festivités 2011. Tel qu'il a été proposé le 14 décembre dernier, M. Réjean Pelletier, fort de sa connaissance du milieu et de son implication, présidera ce comité. Les organismes intéressés devront nommer 1 à 2 représentants pour y siéger. Une première rencontre de ce comité est prévue pour le 18 janvier 2011, à 19h30, au centre municipal.

Cette rencontre aura pour premier objectif d'identifier les avenues de coopération possibles pour s'assurer de la réussite de nos évènements en 2011 et 2012. Plusieurs suggestions ont été soulevées lors du 5 à 7, la priorité nº 1 pour le moment est d'abord d'asseoir tous les organismes qui ont démontré de l'intérêt à travailler ensemble pour l'organisation d'une ou plusieurs fêtes mémorables.

Le comité ainsi créé de décideurs habilités à engager l'action concrètement devra disposer d'un bon soutien technique; la confiance mutuelle des organismes participants sera également primordiale pour assurer la réussite de cette collaboration. Ce comité aura besoin du soutien des différentes organisations qui le composeront pour s'assurer d'en faire une organisation forte, en mesure de mobiliser les citoyens et citoyennes de Saint- Pacôme.

Merci, en espérant vous voir nombreux à ces célébrations.

Merci a tous les bénévoles qui œuvrent sans compter les énergies et les heures investies au sein des différents organismes de notre beau village.

LES HABITATIONS SAINT-PACÔME

RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT 18, RUE MARTIN, SAINT-PACÔME (QUÉBEC) GOL 3X0 418-852-2525

RÉSIDENCE POUR PERSONNES ÂGÉES AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES



À louer immédiatement un logement de 3 ½ et un studio 2 ½ situé au rez-de-chaussée incluant les services suivants : 2 repas par jour (dîner et souper), collation en après-midi. Service de buanderie et d'entretien ménager, électricité, service de câblodistribution, système de surveillance électronique (près du lit et dans la salle de bain). Interphone à l'entrée du logement.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à communiquer avec : Suzanne Dubé, gestionnaire au numéro suivant : 418-852-2525.

LES HABITATIONS SAINT-PACÔME TIENNENT À REMERCIER TOUTES LES PERSONNES QUI SE SONT DÉPLACÉES POUR LA VISITE DE LA RÉSIDENCE DU LYS D'ARGENT POUR LA JOURNÉE PORTES OUVERTES QUI A EU LIEU LE 28 NOVEMBRE DERNIER. LA DIRECTION ET LE PERSONNEL ONT ÉTÉ TRÈS HEUREUX DE VOUS RENCONTRER.



CINÉMATHON 2010



Le dimanche 14 novembre dernier se déroulait le 15^e Cinéma thon parrainé par le Club Optimiste de St Pacôme.

Plusieurs spectateurs se sont alors présentés au Cinéma Louise afin d'assister à la représentation du film « Chats et Chiens La revanche de Kitty Galore ». Une belle assistance et un film charmant.

C'est donc avec fierté que nous remettrons au nom de la jeunesse, une somme de 362,25 \$ pour « La journée des Étoiles » le 5 décembre prochain. Et 100,00 \$ au cancer infantiles

Plus de 30 prix ont été remis aux jeunes en remerciement de leur appui. Nous désirons donc remercier sincèrement nos généreux commanditaires et partenaires pour la réussite de ce Cinémathon.

La Caisse Populaire Desjardins de la Rivière Ouelle pour sa grande implication : location du film ainsi que des laissé - passer pour les écoles primaires, la magnifique collaboration d'Alain et Louisette du Cinéma Louise. Merci infiniment à tous et au plaisir de vous revoir au prochain Cinémathon 2011

Optimistement vôtre! COMITÉ DU CINÉMATHON Nathalie Gagnon

Bientôt 50 ans de ski à Saint-Pacôme

C'est le samedi 13 janvier 1962 que les premiers skieurs ont pu dévaler les pentes de la Côte des Chats. À cette époque, la remontée n'était pas facile et la descente un peu risquée.

Copolitique o



Depuis bientôt 50 ans, grâce à l'implication de plusieurs bénévoles et à la collaboration de la communauté, des milliers de personnes ont pu pratiquer leur sport préféré.

Nous nous devons de souligner ce 50e anniversaire de belle façon. Un comité de travail a été mis sur pied pour organiser des événements festifs et pour souligner l'apport important qu'a eu notre centre de ski à Saint-

Pacôme.

La saison de ski, 2011-2012 sera sous le signe de la célébration. Nous aimerions faire revivre certaines activités qui ont animé la Côte des Chats, telles que le 24 heures de ski, le ski guenille, la descente aux flambeaux, un défilé de mode et plusieurs autres.

Nous souhaitons revitaliser notre centre de ski, le promouvoir, lui redonner ses lettres de noblesse et, par la même occasion, remercier tous les bénévoles qui ont travaillé pendant plusieurs années pour maintenir le centre en vie.

Nous avons besoin de vos idées, de votre aide, de votre support et de votre générosité. Nous invitons donc toutes les personnes qui aimeraient s'impliquer avec nous dans l'organisation de cette célébration à une rencontre exploratoire le **mardi 25 janvier 2011 à 19H30** à la Station Plein Air de Saint-Pacôme.

De plus, toute personne qui aurait des photos, principalement des premières années du centre de ski, est priée de communiquer avec Lise Dubé au numéro de téléphone suivant : 418-852-2340. Le comité organisateur des fêtes du 50e anniversaire du Centre de ski,



André Michaud, président 418-852-2692 Roger Bérubé, 1er vice-président 418-852-2993 Andréa Bérubé, 2e vice-présidente 418-852-2993 Lise Dubé, secrétaire 418-852-2340



Un Joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2011.

Les Fêtes nous offrent une occasion unique de nous rapprocher des personnes avec qui nous partageons des valeurs, des affinités ou des amitiés. Nous vous souhaitons, ainsi qu'à votre famille, de vivre ces doux moments.

Joyeuses Fêtes et Bonne Année!

Christian Gagnon, directeur des incendies



340.11.10 <u>LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance régulière du 2 novembre 2010 soit accepté tel que présenté.

341.11.10 <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5</u> OCTOBRE 2010

Il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 5 octobre 2010 soit adopté tel que présenté.

342.11.10 <u>ADOPTION DU PROCÈS-</u> <u>VERBAL DE LA RÉUNION DU 12</u> OCTOBRE 2010

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 12 octobre 2010 soit adopté tel que présenté.

343.11.10 <u>LECTURE ET ADOPTION</u> <u>DU PROCÈS-VERBAL DE LA</u> <u>RÉUNION DU 26 OCTOBRE 2010</u>

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents que le procès-verbal de la réunion du 26 octobre 2010 soit adopté tel que lu et présenté.

AVIS DE MOTION AYANT POUR OBJET L'ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jean Santerre qu'à une prochaine réunion un règlement sera présenté ayant pour objet l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année financière 2011.

345.11.10 DISCOURS DU MAIRE

Voir Le Pacômien de novembre 2010.

346.11.10 ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE PERMETTRE LES GARAGES TEMPORAIRES UNIQUEMENT DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL DANS LES COURS LATÉRALES ET ARRIÈRES

ATTENDU les pouvoirs attribués par la Loi à la Municipalité de Saint-Pacôme ;

ATTENDU QU'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la

Municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par le conseiller, M. Sylvain Dubé lors de la session régulière de notre conseil municipal le 5 octobre dernier ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le présent règlement portant le numéro 259 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2 Le règlement de zonage numéro 57 est modifié par le remplacement du 10e paragraphe du 1^{er} alinéa du sous article 4.2.2.2 par ce qui suit :

Les garages privés permanents et temporaires conformément aux dispositions du présent règlement.

Les garages temporaires seront autorisés seulement entre le 15 octobre et le 30 avril ;

ARTICLE 3 Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Adopté à Saint-Pacôme, ce 2e jour de novembre 2010.

347.11.10 RÉSOLUTION D'ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 259 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 57 AFIN DE PERMETTRE LES GARAGES TEMPORAIRES UNIQUEMENT DU 15 OCTOBRE AU 30 AVRIL DANS LES COURS LATÉRALES ET ARRIÈRES

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme applique sur son territoire un règlement de zonage et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la Municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanise ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'adopter par la présente le projet de règlement numéro 259 qui devra être soumis à la consultation publique conformément à l'article 125 de la Loi;

De fixer au 22 novembre 2010, à 19h00, l'assemblée de consultation publique que le conseil tiendra, à la salle du conseil, sur le projet de règlement.

348.11.10 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 002-2010 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE EN PROTECTION INCENDIE DU KAMOURASKA OUEST DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE QUATRE CENT CINQUANTE MILLE (450 000,00 \$) ET UN EMPRUNT DE QUATRE CENTS MILLES (400 000,00 \$) POURVOYANT À L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE ET UN CAMION D'UNITÉ D'URGENCE POSTE DE COMMANDEMENT

ATTENDU QUE la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest désire se prévaloir du pouvoir prévu à l'article 544 de la Loi sur les cités et villes ou au deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'acquisition d'un camion-citerne et d'un camion d'unité d'urgence poste de commandement ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par M. Sylvain Dubé lors de la séance du conseil d'administration tenue le 20 avril 2010; annexe « A »;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le présent règlement portant le numéro 002-2010 de la Régie intermunicipale en protection incendie du Kamouraska Ouest est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

ARTICLE 1 Le conseil d'administration est autorisé à acquérir un camion-citerne et un camion d'unité d'urgence poste de commandement devant servir au combat des incendies sur les territoires soumis à sa compétence pour un montant de quatre cent cinquante mille (450 000 \$). Selon les plans et devis préparés par M. Christian Gagnon, directeur des incendies, portant les appellations: a) Camion-citerne 2500 GIPM en date de septembre 2010 et b) Camion

d'unité d'urgence poste de commandement, en date d'octobre 2010, incluant les frais, les taxes et les imprévues, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par M. Christian Gagnon, en date du 20 septembre 2010, lesquels font partie intégrante du présent règlement d'emprunt comme annexe « b » et « C ».

ARTICLE 2 Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 450 000 \$ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil d'administration décrète un emprunt de quatre cent mille (400 000 \$) remboursable sur une période de dix (10) ans. Pour se procurer le solde, la Régie approprie à même son fonds général (surplus cumulé) un montant de cinquante mille (50 000 \$) Annexes « D ».

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est exigé par le présent règlement à chaque municipalité partie à l'entente, une contribution calculée selon le mode de répartition contenue à l'article 8 de l'entente signée le sept (7) décembre 2006 dont copie est jointe au présent règlement sous l'annexe « E ».

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil d'administration affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi. Adopté ce 2e jour de novembre 2010.

349.11.10 <u>DÉCOMPTE PROGRESSIF</u> <u>NUMÉRO 3, PROJET DE RÉFECTION</u> <u>DU RANG DE LA CANELLE</u>

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents de recommander le paiement du décompte progressif numéro trois (3) pour les travaux effectués en date du 26 octobre 2010 dans le

projet de réfection du rang de la Canelle au montant de cent soixante-dix-neuf mille sept cent vingt-cinq dollars et trente cent (179 725,30 \$).

350.11.10	ACCEP	TATION	<u> </u>
SOUMISSION	EMPRUN	NT I	PAR
BILLETS POUR	LE REFINA	ANCEMI	ENT
DU RÈGLEME	ENT NUN	1ÉRO	206
PORTANT SUR	LE PROLO	ONGEMI	ENT
DES SERVICE	S D'AQU	EDUC	ET
D'ÉGOUT DOM	IESTIQUE	DANS	LE
SECTEUR DU PA	RC INDUS	TRIEL	

Il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme accepte l'offre qui lui est faite par Financière Banque Nationale Inc. pour son emprunt quatre cent trente-sept mille trois cents dollars (437 300,00 \$) par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 206, au prix de 98,448 échéant en série de 5 ans comme suit :

Échéances	Capital versé	Taux
9 novembre 2011	22 800,00 \$	1,75 %
9 novembre 2012	23 600,00 \$	2,10 %
9 novembre 2013	24 400,00 \$	2,40 %
9 novembre 2014	25 300,00 \$	2,70 %
9 novembre 2015	341 200,00 \$	2,90 %

QUE les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré;

QUE demande soit faite au ministre des Finances, d'approuver les conditions du présent emprunt tel que mentionné ci-haut.

351.11.10 REFINANCEMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 206 PORTANT SUR LE PROLONGEMENT DES SERVICES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DOMESTIQUE DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt numéro 206, la Municipalité de Saint-Pacôme souhaite emprunter par billet un montant total de quatre cent trente-sept mille trois cents dollars (437 300,00\$):

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis ;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit ;

QU'un emprunt par billet au montant de quatre cent trente-sept mille trois cents dollars (437 300 \$) prévu au règlement d'emprunt numéro 206 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire, M. Gervais Lévesque, et le directeur général, M. Frédérick Lee ;

QUE les billets soient datés du 9 novembre 2010 ;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2011 22 800 2012 23 600 \$ 2013 24 400 \$ 2014 25 300 \$

2015 26 100 \$ (à payer en 2015) 2015 315 100 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt, la Municipalité de Saint-Pacôme émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 novembre-2010), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévu pour les années 2016 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 206, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

352.11.10 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL - REDDITION DES COMPTES

ATTENDU QUE le ministère des Transports a à verser une compensation de mille cent dix-huit dollars (1 118,00 \$) pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2010;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe, la firme de comptables agréés Mallette, présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B dument complétée;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

353.11.10 <u>TAXE SUR L'ESSENCE</u> <u>CANADA-QUÉBEC – REDDITION DES</u> <u>COMPTES</u>

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'entériner les dépenses, reliées aux travaux, proposées pour la reddition de comptes dans le cadre du programme sur la taxe sur l'essence Canada-Québec pour un montant à recevoir de cent soixante-sept mille cent cinquante-six dollars (167 156,00 \$).

354.11.10 <u>DEMANDE À LA</u>

CPTAQ – ÉCHANGE DE TERRAIN

ATTENDU QU'en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la Municipalité de Saint-Pacôme doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par la Ferme de la Côte Enr. (Alain, Denis, Dominique Lévesque) visant un échange de terrain avec Mme Jeannette Desjardins;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la Municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la Municipalité;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme appuie le requérant, dans sa démarche visant à obtenir de la Commission l'autorisation de changer de propriétaire sur les parties de lots suivantes : P22, appartenant à Mme Jeannette Desjardins, P30-P31-P33-P22-P24-P27-P28-P29-P309-P310-P312-P622 de la Municipalité de Saint-Pacôme;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale;

QUE la Municipalité de Saint-Pacôme recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

355.11.10 <u>RÉPARATION DU</u> <u>CAMION DE VOIRIE</u>

ATTENDU QUE le camion de voirie a été endommagé au niveau de la carrosserie;

ATTENDU QU'une évaluation des coûts a été faite:

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents qu'un rendez-vous soit pris au garage Richard et Guy Chamberland pour la réparation soit effectuée en janvier.

356.11.10 <u>DEMANDE</u> D'ADMISSIBILITÉ AU PROGRAMME D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ – M. SYLVIO PAQUIN

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Pacôme a adopté un programme d'accès à la propriété par la résolution 359.11.04 à la réunion spéciale du 15 novembre 2004;

ATTENDU QUE le Programme d'accès à la propriété a été modifié par la résolution 065.02.05 à la réunion spéciale du 16 février 2005:

ATTENDU QUE M. Sylvio Paquin a pris possession du terrain situé au 5, rue Martin le 10 mai 2010;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder l'admissibilité de M. Sylvio Paquin au programme Pacômien d'accès à la propriété dès qu'il habitera sa maison.

357.11.10 <u>BÉNÉVOLES DU CENTRE</u> <u>D'ANJOU</u>

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou soulignent, encore cette année, le Temps des Fêtes avec les résidents;

ATTENDU QUE les Bénévoles du Centre D'Anjou veulent offrir un cadeau personnalisé à chacun des résidents et organiser diverses activités traditionnelles;

ATTENDU QUE de souligner le Temps des Fêtes réconforte grandement les résidents du Centre D'Anjou;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder un don de cinquante dollars (50,00 \$) aux Bénévoles du Centre D'Anjou afin de contribuer à leurs activités de Noël 2010.

358.11.10 <u>ÉCOLE</u> <u>DE MUSIQUE</u> DESTROISMAISONS (COLLÈGE STEANNE-DE-LA-POCATIÈRE) — COTISATION ANNUELLE

ATTENDU QUE comme chaque année, l'école de musique Destroismaisons nous invite à renouveler notre adhésion;

ATTENDU QUE l'école de musique Destroismaisons offre à plus de 200 jeunes et adultes des cours de musique et de chant enseignés par des professeurs qualitifés;

ATTENDU QUE l'existence de l'école de musique Destroismaisons est d'une importance capitale afin d'offrir la possibilité à la communauté de s'épanouir à travers l'art de la musique et ainsi promouvoir la culture dans notre belle région;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de payer notre cotisation annuelle au montant de quarante dollars (40,00 \$) à l'école de musique Destroismaisons.

359.11.10 <u>CLUB DE PATINAGE</u> <u>ARTISTIQUE DE LA POCATIÈRE –</u> <u>DEMANDE DE COMMANDITE</u>

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de La Pocatière nous sollicite pour être un de ses commanditaires pour l'année 2010-2011;

ATTENDU QUE notre contribution permet à des jeunes de 3 à 18 ans d'avoir la possibilité de patiner à un prix raisonnable et de profiter d'activités qui ne seraient pas possibles sans notre aide;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jean Santerre et résolu à l'unanimité des membres présents d'acheter une publicité de 1/8 de page au coût de trente dollars (30,00 \$).

360.11.10 <u>CLUB DE PATINAGE</u> <u>ARTISTIQUE DE SAINT-PASCAL –</u> <u>DEMANDE DE COMMANDITE</u>

ATTENDU QUE le Club de patinage artistique de Saint-Pascal nous sollicite pour être un de ses commanditaires pour l'année 2010-2011;

ATTENDU QUE cette année plus de 45 jeunes, âgés entre quatre et vingt ans évoluent au sein de leur club de patinage;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Sylvain Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'accorder une commandite de trente dollars (30,00 \$) au Club de patinage artistique de Saint-Pascal afin de soutenir les jeunes qui évoluent dans ce sport.

361.11.10 <u>LE NOËL AU CŒUR DU</u> <u>KAMOURASKA – INVITATION AU</u> <u>SOUPER « AU MÉRITE »</u>

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Denis et son comité de développement nous invitent à son souper « Au mérite » le 27 novembre prochain à l'école J.C. Chapais dès 18h30 au coût de vingt-cinq dollars (25,00 \$) par personne;

ATTENDU QUE lors de ce souper, le trophée sera remis au vainqueur 2010 du concours artistique intermunicipal de la plus belle décoration du Noël au Cœur du Kamoursaska;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Carmelle Fortin et résolu à l'unanimité des membres présents de procéder à l'achat de deux (2) cartes pour le souper du 27 novembre au coût de vingt-cinq dollars (25,00 \$) chacune.

362.11.10 <u>ACHAT D'UNE TABLE DE</u> BILLARD – LOCAL DES JEUNES

ATTENDU QUE le local des jeunes sera bientôt relocalisé dans son nouveau local;

Il est proposé par M. Daniel Jean et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérik Lee, à faire l'acquisition d'une table de billard pour le local des jeunes.

363.11.10 <u>FERMETURE</u> <u>DE</u> <u>L'ASSEMBLÉE</u>

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Nicholas Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 21h32.



Carnaval des Neiges 2011



«Un 25e pour inspirer le meilleur chez les jeunes »

Eh oui, déjà 25 ans.. Des membres optimistes sont déjà à l'œuvre pour préparer le 25e Carnaval des Neiges qui se tiendra à Saint-Pacôme du 28 janvier au 6 février 2011. La programmation des activités vous sera communiquée ultérieurement.

Bonne nouvelle : les duchesses seront là pour ce 25e anniversaire ! Et oui 4 jolies demoiselles ont accepté de relever le défi et bientôt, avec leur président(e) de duché et des membres optimistes, elles vous offriront des billets pour la loterie qui est notre principale source de revenus pour défrayer le coût des activités offertes aux jeunes par le Club Optimiste.

Manon Lizotte



Myriam Lévesque



Laurie Lévesque



Nathalie Brault



Prix des billets: 3 \$ du billet; 5 \$ pour 2 billets; 10 \$ le livret de 5 billets.

Informations: Jérôme Dubé: 852-2041 Lisette Lévesque: 852-2049

Dons remis par le Club Optimiste Pour l'année 2009-2010



Joyeux Noël et une excellente année 2011 à tous !

Les membres du Club Optimiste de Saint-Pacôme

Projet collation-école	2500.00\$
But pour la patinoire	647.00\$
Téléthon et don Cancer Infantile	550.00\$
Sécurité sur roues	700.00\$
Appréciation de la jeunesse et art de s'exprimer	350.00\$
TROP	200.00\$
Le focus (maison des jeunes)	120.00\$
Fondation de l'O.I.	200.00\$
Fête De Noël des enfants	350.00\$
Bourse d'études (Polyvalente La Pocatière)	200.00\$
Méritas (Collège Ste-Anne)	100.00\$
Club de Compétition Côte des Chats	100.00\$
Station Plein Air	100.00\$
Fabrique Saint-Pacôme	150.00\$
Dons divers	800.00\$
TOTAL	7067.00\$

HOCKEY - HOCKEY - HOCKEY - HOCKEY - HOCKEY - HOCKEY

ACTIVITÉS INTER MUNICIPALES DE HOCKEY

La municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec l'URLS, souhaite offrir à ces jeunes la

possibilité de participer à des ateliers gratuits d'apprentissage des techniques de base du hockey.

Des groupes de 6 à 12 jeunes âgés entre 6 et 15 ans seront formés en fonction des groupes d'âge des

participants; les ateliers auront lieu une fois par semaine, selon les disponibilités des moniteurs.

Les parents intéressés à inscrire leur enfant à ces ateliers peuvent remplir la fiche d'inscription au

verso et la retourner à la municipalité de Saint-Pacôme avant le 5 janvier 2011.

Recherchés: Moniteurs de hockey

Formation gratuite

Afin de rendre possible la tenue de ces ateliers d'apprentissage des techniques de base du hockey, la

municipalité de Saint-Pacôme est à la recherche de moniteurs bénévoles intéressés à s'impliquer.

Une formation gratuite est organisée par l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent avec la collaboration des municipalités de Rivière-Ouelle et de Sainte-Hélène. Les moniteurs apprendront à utiliser divers exercices pour animer des séances d'entraînement au hockey ou des

leçons de patinage et recevront, à la fin du stage, un guide de préparation des séances

d'entraînement.

C'est l'occasion de prendre une expérience considérable auprès des jeunes qui fera appel autant aux capacités d'adaptation des moniteurs, qu'à leur sens des responsabilités et de l'organisation. Une

attestation de bénévolat sera remise aux moniteurs en fin de saison.

Pour info: Mathilde C. Loiselle, agente de développement

Municipalité de Saint-Pacôme

418-852-2356 | develop-stpacome@bellnet.ca

FICHE D'INSCRIPTION POUR MONITEURS

Nom :	Âge :
Tél. :	
Municipalité :	
Cochez	
MONITEUR DE HOCKEY qui se Ouelle.	déroulera le 8 janvier 2011, de 9 h à 16 h, à la patinoire de Rivière-
Et/ou	
MONITEUR DE PATINAGE qui s Hélène.	e déroulera le 9 janvier 2011, de 9 h à 16 h, à la patinoire de Sainte
Si moins de 18 ans, la signature du	parent est requise (âge minimum : 16 ans)
Je suis d'accord à ce que mon enfant	participe à la formation :
Signature du parent :	Date :
FICHE D	'INSCRIPTION POUR ENFANTS
ENFANT DÉSIRANT PARTIC	CIPER AUX ATELIERS
Nom de l'enfant:	Âge :
Nom du parent:	
Tél. :	
ATELIERS DE PATIN C	/ou ATELIERS DE HOCKEY
Je suis d'accord à ce que mon enfant	participe aux ateliers d'apprentissage :
Signature du parent :	Date :
Je suis d'accord à ce que mon enfant	participe aux ateliers d'apprentissage :

***Les groupes d'âge seront formés en fonction de l'âge des participants et de la disponibilité des moniteurs



Party d'ouverture

Souper Pastas Suivi d'une soirée chansonnier Artiste invité : « Jervais »

(www.jervais.com)

Le samedi 8 janvier 2011

Souper: 18h

Spectacle: 21h

Coût souper - spectacle: 15,00 \$

Nouveau au Bar La Fixation: Bière en fût

Billets en vente :

Station Plein Air Quincaillerie R. Pelletier Epicerie Gilbert Royer Comptoir de viande Gaston Dubé Municipalité de Saint-Pacôme



Janvier 2011

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		s de 18h30 à 20h30	RE DE LA BIBLIOTHÈ Les dimanches de 10h0 418-315-0579			1
2	3	4	5	6	7	8
		Récupération 1	13h Fermières couture 20h Séance régulière du conseil municipal	13h Age d'or cartes	Récupération 2	
9	10	11	12	13	14	15
	19h C.A. Fermières	Vidanges 1	13h Fermières couture	13h Age d'or cartes	Vidanges 2	
16	17	18	19	20	21	22
		Récupération 1	13h Fermières couture	13h Age d'or cartes	Récupération 2	Âge d'or danse
23	24	25	26	27	28	29
		Vidanges 1	13h Fermières	13h Age d'or cartes	Vidanges 2	
30	31	1	Couldie			
	19h C.A. Fermières					

ÂGE D'OR « JOIE DE VIVRE » Fête du mois de janvier

Denise Dubé	02	Gislaine Meunier	07	Yolande Lévesque	20
Aurèle D'Anjou	04	Armand Bouchard	08	Michel Dubé	21
Françoise Dumont	05	Irène Ouellet	09	Annette Grandmaison	24
Liette Grandmaison	06	Lisette Lévesque	17	Réjean Lévesque	27
Irène Lebel	06	France Lévesque	18	Mariette Ouellet	28
Raymond-Marie Guy	07	André Chamberland	20	Gilles St-Onge	29

HORAIRE DE LA PATINOIRE POUR L'HIVER 2009-2010

	Heure	Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avant-midi	7h00 à 12h00	Patinage	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Fermé Entretien	Entretien	Hockey
Après-midi	12h00 à 15h00	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage	Patinage
	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien	Entretien
	15h15 à 18h00	Patinage	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Hockey	Patinage
Soirée	18h30 à 21h30	Hockey	Hockey	Patinage	Hockey	Patinage	Hockey	Hockey



GUICHET AUTOMATIQUE 24 HEURES PAR JOUR 7 JOURS PAR SEMAINE Siège social 7, rue Caron CP 68 St-Pacôme (Québec) G0L 3X0 (418) 852-2812

Date de tombée : 10 janvier 2011 Prochaine parution : 10 janvier 2011